

**PROCÈS-VERBAL**  
**de la**  
**RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DU STSE**  
**24 - 26 octobre 2018**

**Participant(e)s :**

Confrère Todd Panas, Président national  
Consoeur Shimen Fayad, Vice-présidente nationale  
Consoeur Karla Levangie-Connor, VPR, Atlantique  
Confrère Robert Chafe, VPR, Terre-Neuve/Labrador  
Confrère Marc Blanchard, VPR, Scotia-Fundy  
Confrère Steve Maund, VPR, N.-B./Î-P-É  
Consoeur Maryse Veilleux, VPR, Québec  
Confrère Benoît Thibault, VPR, Québec  
Consoeur Rubin Kooner, VPR/int., Région de la capitale nationale  
Confrère Michel Lépine, VPR, Région de la capitale nationale  
Consoeur Cheryl Sullivan, VPR, Ontario  
Confrère Kevin Lundstrom, VPR, Ontario  
Consoeur Faye Kingyens, VPR, Manitoba  
Confrère Larry Schlosser, VPR, Saskatchewan  
Confrère Mark Gilchrist, VPR, Prairies et Nord  
Consoeur Darlene Lewis, VPR, Alberta/C-B/Yukon  
Confrère Richard May, VPR, C-B/Yukon

**Absence excusée :**

Confrère Robert Chafe, VPR, Terre-Neuve/Labrador

1. **CONVOCATION**

Le confrère Todd Panas, président national et président de la réunion, déclare la séance ouverte à 9 h le 24 octobre 2018.

Des renseignements d'ordre administratif sont ensuite communiqués concernant les écouteurs pour l'interprétation, la marche à suivre pour prendre la parole aux micros, la liste des conférenciers et conférencières, et les laissez-passer.

2. **DÉCLARATION SUR LE HARCÈLEMENT**

La consœur Julie Lavictoire, assistante administrative auprès du président national, procède à la lecture de la déclaration sur le harcèlement, après quoi la consœur Faye Kingyens, vice-présidente – Ontario, et le confrère Benoit Thibault, vice-président – Québec, sont désignés comme coordonnatrice et coordonnateur du harcèlement.

3. **HEURES DES SÉANCES**

Il est décidé par consensus que les heures des séances seront les suivantes :

Le 24 octobre - de 9 h à midi, et de 13 h à 17 h,  
Le 25 octobre - de 9 h à midi, et de 13 h à 17 h, et  
Le 26 octobre - de 9 h à midi, ou jusqu'à ce que toutes les affaires aient été réglées.

4. **TABLEAU D'HONNEUR DU STSE**

Janette Bernard, Section locale 00035

Un moment de silence est ensuite respecté à la mémoire des membres qui sont décédés durant la période visée par le rapport.

5. **ORDRE DU JOUR**

MOTION : p/a Lépine/May

Que l'Ordre du jour soit adopté ainsi modifié :

- Points à ajouter :
  - Directeur national/directrice nationale – Exécution de la réglementation (point 12 b))
  - Sous-comité – Progression de la carrière EG - MPO (point 33)
  - Nouvelles du Groupe EG dans les régions (discussion sous le point 13)
  - Manuel du président – Processus officiel (point 14 b i))

- Les points 8 et 13 sont regroupés (en vue de la prochaine réunion ; la question du fonctionnement du bureau sera prise en note dans le Rapport de la vice-présidente nationale)

Adoptée

6. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL NATIONAL**

MOTION : p/a Fayad/Sullivan

La consoeur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, demande une mise à jour sur divers points découlant des réunions du Conseil du printemps 2018, notamment le modèle de rapport des VPR, le Prix pour services méritoires, le point 14c. des Finances, le Rapport d'enquête, ou encore les photos du Congrès. Il lui est répondu que des mesures ont été prises pour certains d'entre eux, mais que pour d'autres une discussion aura lieu à la présente réunion.

Le confrère Kevin Lundstrom, VPR-Ontario, demande qu'il soit indiqué dans le procès-verbal qu'il a assisté à la réunion du 31 mai 2018.

Que le procès-verbal de la réunion du Conseil national des 30-31 mai 2018 soit adopté ainsi modifié.

Adopté

**La consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, occupe la présidence de la réunion.**

7. **RAPPORT DU PRÉSIDENT NATIONAL**

***Rappel au Règlement :*** La consoeur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, fait savoir qu'elle n'a pas reçu de copie du rapport.

***Décision de la présidente :*** Rappel non valide. Tous les rapports ainsi que les documents du Conseil ont été envoyés la semaine précédant la réunion par Google Drive.

Le confrère Todd Panas, président national, désire apporter des renseignements complémentaires en raison de nouveaux développements survenus depuis la rédaction de son rapport :

- Organisation de séances d'information conjointes SAC/DGSPNI à Winnipeg, Sioux Lookout et Norway House ; visite du dernier lieu pour se rendre compte de la façon de vivre dans un endroit isolé ; possibilité de créer un partenariat avec Valerie Gideon, SMA-DGSPNI, pour lancer le processus de réharmonisation sur les lieux de travail.
- Retraite du CNA à Montebello pour discuter de l'orientation future de l'AFPC et des négociations avec le CT sur les compensations résultant du fiasco du système Phénix.

***Contestation de la présidente*** : la consoeur Faye Kingyens, VPR-Manitoba, conteste la nomination de l'adjointe administrative auprès du président national.

***Décision de la présidente*** : Contestation rejetée. Il est procédé à la lecture de divers articles des Statuts sur les fonctions du président national et sur la nomination des agent(e)s et membres du personnel.

La consoeur Kingyens désire poursuivre sa contestation de la décision de la présidente et aussi de celle du président national.

**Le confrère Todd Panas, président national, reprend la présidence de la réunion.**

Le confrère Panas rejette la contestation et précise que l'assistante administrative auprès du président national n'est pas une AA de bureau, mais remplace en fait les deux postes précédents d'adjoints exécutifs. Il avait été décidé de supprimer ces deux postes et de les remplacer par un seul poste d'adjointe administrative auprès du président national.

Le président demande au Conseil que la décision de la présidente de séance soit confirmée.

Ladite décision est ainsi confirmée.

**La consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, reprend la présidence de la séance.**

MOTION : p/a Panas/Lépine

Que le Rapport du président national soit adopté.

ADOPTÉE (VC 1)

**Le confrère Todd Panas, président national, reprend la présidence de la séance.**

9. **RAPPORTS DES VICE-PRÉSIDENT(E)S DES RÉGIONS**

(Rapport non reçu à la date de la réunion : Consoeur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario)

La consoeur Karla Levangie-Connor, VPR-Atlantique, désire qu'il soit ajouté à son rapport que sa section locale active ne l'est plus vraiment du fait des départs de son président et de son vice-président. Elle ajoute qu'une AGA aura lieu dans deux semaines et qu'elle espère que ces deux postes pourront être comblés.

***Suivi :*** Qu'une première demande d'envoi des rapports soit faite deux (2) mois avant la réunion, suivie d'autres rappels.

Que les rapports soient envoyés au bureau national avant la fin de la journée ouvrable, trente (30) jours avant la tenue de la réunion du Conseil.

MOTION : p/a Gilchrist/Schlosser

Que les rapports des vice-président(e)s des régions soient adoptés.

Adoptée

10. **RAPPORT DU COMITÉ DE LA STRUCTURE**

Le confrère Thibault présente le rapport du Comité et avance trois options différentes pour la formule de calcul du nombre de délégué(e)s au Congrès de 2020. Les membres du Conseil peuvent demander à leurs sections locales de leur part de leurs réactions en la matière, mais au bout du compte la décision sera prise par le Conseil national.

Le projet de structure régionale du STSE sera présenté à la réunion du Conseil au printemps 2019 pour qu'il soit ensuite remis aux conférences régionales afin de recueillir les observations des sections locales et des régions.

MOTION : p/a Thibault/Maund

Que le Rapport du Comité de la structure soit adopté.

Adoptée

11. **RAPPORT DU COMITÉ DES TITRES HONORIFIQUES ET DES RÉCOMPENSES**

Ce rapport est présenté en trois parties distinctes :

1. **Attribution de la Bourse d'études de 2018 du STSE**

MOTION : p/a Gilchrist/Lundstrom

Que la bourse d'études soit décernée tel qu'indiqué dans le rapport.

ADOPTÉE (VC 2)

2. **Membre à vie**

MOTION : p/a Gilchrist/Lundstrom

Que la qualité de membre à vie du STSE soit attribuée à Jeff Irwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (vote au scrutin secret)

MOTION : p/a Levangie-Connor/Fayad

Que les bulletins de vote soient détruits.

Adoptée.

*Suivi* : Que le Comité examine la possibilité de supprimer le nombre maximal de membres à vie.

3. **Prix pour états de service aux représentant(e)s en santé et sécurité des sections locales**

MOTION : p/a Gilchrist/Lundstrom

Que le STSE remette un prix de reconnaissance aux membres qui rendent des services de représentation au comité de la santé et sécurité de leur section locale.

REJETÉE (VC 3)

MOTION : p/a Gilchrist/May

Que le rapport, dans son ensemble, soit adopté.

ADOPTÉE (VC 4)

Cette séance de la réunion du Conseil national prend fin pour le déjeuner et reprend ses travaux à 13 h 05 sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

10. **RAPPORT DU COMITÉ DE LA STRUCTURE (suite)**

Le Comité de la structure apporte des précisions sur l'une des régions proposées.

12. **RAPPORT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Le président du Comité présente son rapport et souligne l'importance de la neutralité carbonique, conformément à ce qui a été discuté au Congrès triennal de l'AFPC.

MOTION : p/a Blanchard/May

Que le Rapport du Comité de l'environnement soit adopté.

Adoptée.

15. **PRÉSENTATION PAR LE GROUPE D'ASSURANCE LA PERSONNELLE**

Le groupe d'assurance la Personnelle fait une présentation sur les services qu'il pourrait fournir aux membres du STSE et à l'Élément.

**La consoeur Shimen Fayad, vice-présidente nationale, occupe de nouveau la présidence de la réunion.**

13. **RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS DU BUREAU**

La consoeur Fayad présente un rapport oral sur la question, la version écrite devant être remise à une date ultérieure. Elle traite notamment des griefs, du système Phénix, du logiciel UnionWare, des normes de service, du matériel de bureau, des ESE, du site Web et aussi des AGA.

Normes de service – les membres du Conseil font des observations sur le document qui leur est présenté puis votent en faveur de ces normes.

La consoeur Sullivan, VPR-Ontario, n'accepte pas que ce soit aux VPR que revienne la tâche d'informer les sections locales sur les renseignements à envoyer au bureau national au lendemain de leurs AGA. La consoeur Fayad précise que ce processus est conforme au protocole des communications. Il est fait remarquer à l'ensemble des VPR qu'en cas de problèmes pour s'assurer que les documents sont bien remplis puis envoyés, le bureau national est prêt à communiquer avec les sections locales.

***Suivi :*** Partage des fonctions et descriptions de travail  
(administrateurs/administratrices des adhésions et assistante administrative auprès du président national).

La question des statistiques sur les griefs constituera un point permanent (nombre de griefs au 3<sup>e</sup> palier venant du bureau national ; nombre de griefs présentés par agent(e) syndical(e)).

Les membres du Conseil intéressés à travailler avec un agent(e) syndical(e) à l'élaboration d'une matrice des griefs, sont invités à faire connaître leur nom au président national.



Le bureau national du STSE enverra les Normes de service à la structure.

Envoi de données sur la justification précédente concernant les anciennes ESE.

Le nouveau site Web inclura la convention collective en vigueur plutôt qu'un lien vers celle-ci ; il y aura une section réservée aux membres pour avoir accès à des renseignements privés ou sensibles ; la liste de vérification des AGA comprendra le texte du Serment d'office, les formules des AGA et le processus à suivre pour convoquer et diriger une AGA.

**Question de privilège :** La conseillère Rubin Kooner, VPR-Région de la capitale nationale, demande que le point 32 k, dans les Points de discussion, soit retiré de l'ordre du jour du fait qu'il a été présenté dans le rapport de la conseillère Fayad.

MOTION : p/a Fayad/Maund

Que le Rapport sur les opérations du bureau soit adopté.

ADOPTÉE (VC 5)

16. **POLITIQUE SUR LES NORMES DE SERVICE**

Les Normes ont été discutées dans la présentation sur les opérations du bureau. Une autre discussion a lieu sur le fait que les Normes devraient s'appliquer non seulement au bureau national mais aussi aux dirigeants nationaux/dirigeantes nationales et sections locales.

**Suivi :** Que le communiqué sur les Normes de service, devant être envoyé à la structure, précise le comportement auquel on s'attend de la part du personnel, des dirigeant(e)s élu(e)s et des sections locales.

Cette séance de la réunion du Conseil national est levée à 16 h 35.

**25 octobre 2018**

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

14. **FINANCES**

a. États financiers pour la période prenant fin le 30 septembre 2018

MOTION : p/a Fayad/Schlosser

Que les États financiers pour la période prenant fin le 30 septembre 2018 soient adoptés.

ADOPTÉE (VC 6)

***Suivi :*** Que les États financiers de l'automne portent sur la période prenant fin le 31 août, et que les États financiers du printemps incluent les états financiers vérifiés et les écarts budgétaires.

Que le STSE envoie aux VPR des mises à jour sur les sections locales non conformes.

b. Entente sur la réinstallation de S. Fayad

À l'issue de la réunion du Conseil national du printemps, en consultation avec les agents des finances, le président national a conclu une entente avec la consoeur Fayad qui comprenait deux parties : la première est conforme à la Politique et à la Directive du CNM sur la réinstallation, la seconde portant sur le déplacement de la 3<sup>e</sup> augmentation salariale de la consoeur à la date à laquelle l'entente en question a été conclue (soit le 9 août 2018), sept (7) mois plus tôt que la date prescrite de ladite augmentation. La prochaine augmentation aura lieu en mars 2020.

MOTION : p/a Panas/Kingyens

Que la date de la 3<sup>e</sup> augmentation salariale de la consoeur Shimen Fayad soit déplacée au 9 août 2018.

ADOPTÉE (VC 7)

**Rappel au Règlement :** La consoeur Rubin Kooner, VPR-RCN, indique que le Conseil doit se pencher sur le point 12 b) Directeur national/directrice nationale de l'exécution de la réglementation.

**Décision du président :** Rappel bien fondé.

12 b) **DIRECTEUR NATIONAL/DIRECTRICE NATIONALE DE L'EXÉCUTION DE LA RÉGLEMENTATION**

Le Confrère Todd Panas, président national, explique que le confrère Jeff Irwin a récemment pris sa retraite et présenté son dernier rapport au Conseil. Ainsi, le président national va devoir chercher des mises en candidature au poste de DNER.

Le confrère Steve Maund, VPR-N.-B./Î.-P.-É., avance deux noms de personnes qui, selon lui, possèdent les connaissances et compétences, en plus de leur intérêt en la matière, pour occuper le poste de DNER, soit les confrères Rae McCleave (Section locale 80166) et Todd Davies (Section locale 60727).

**Question de privilège :** La consoeur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, désire mettre la consoeur Rubin Kooner, VPR-RCN, en candidature.

Le président de séance juge la question de privilège irrecevable, et ajoute que la nomination au poste de DNER est faite par le président national, et qu'un(e) dirigeant(e) national(e) élu(e) ne peut se prévaloir de cette tâche.

**Suivi :** Qu'un avis soit envoyé aux sections locales et VPR, comportant une date limite stricte de dix (10) jours, pour que les noms et biographies de personnes soient transmis au président national. Il est toutefois impératif que les candidat(e)s soient des militant(e)s syndicaux/syndicales, et possèdent des connaissances de la question de l'exécution de la réglementation dans tous les ministères représentés par le STSE.

Que soit rédigée une résolution à présenter au Congrès de 2020, incluant un(e) suppléant(e) au directeur national/à la directrice nationale de l'exécution de la réglementation.

14 b i) **MANUEL À L'INTENTION DES PRÉSIDENT(E)S DES SECTIONS LOCALES**

MOTION : p/a Schlosser/Levangie-Connor

Qu'un comité soit créé et chargé de rédiger un Manuel à l'intention des président(e)s des sections locales.

ADOPTÉE (VC 8)

Il est suggéré que ce manuel offre des renseignements sur la structure de l'Élément, les employeurs, les sections locales et leurs interactions. Il devrait s'agir d'un document pour les dirigeant(e)s des sections locales et non pas seulement d'un manuel pour les président(e)s des sections.

*Suivi :* Qu'une ébauche du manuel soit présentée à la Conférence des président(e)s des sections locales en octobre 2019.

16. **POLITIQUE SUR LES NORMES DE SERVICE (suite)**

Comme cela a déjà été mentionné, ce point a été abordé dans le Rapport sur les opérations du bureau.

*Suivi :* Que le point suivant soit ajouté à la prochaine réunion du Conseil national – Valeurs et éthique pour le personnel et les dirigeant(e)s élu(e)s.

17. **QUESTIONS NATIONALES c. RÉGIONALES À L'ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS DU CONSEIL**

Le président national fait remarquer que les points régionaux ne devraient pas être discutés au niveau national. Par le passé, un colloque d'une journée était prévu pour y discuter de questions d'intérêt commun et/ou générales. Il est proposé qu'un colloque d'un jour ait lieu à la réunion du printemps 2019 du Conseil. Les points de l'ordre du jour seront examinés par le président national, et ceux jugés 'd'intérêt régional' ou destinés à être 'discutés' seront réservés pour la journée du colloque. Les points non ajoutés à l'ordre du jour seront renvoyés au/à la VPR sans autre explication. Les VPR qui auraient des questions sur des points spécifiques peuvent en discuter à l'occasion d'une téléconférence organisée avec la vice-présidente nationale et les agent(e)s syndicaux/syndicales.

Il est par ailleurs indiqué que pour certains ministères (ECCC, SC, SAC) les CCSP régionaux ne sont pas efficaces. Les VPR qui choisissent de se retirer de ces comités peuvent participer au CCSP national par téléconférence.

## 18. CONFÉRENCES RÉGIONALES

Il est fait remarquer que les coûts d'attrition ont constitué un gros problème au cours de cette ronde de conférences régionales, et que celles-ci doivent toutes durer 2,5 jours.

### a) Communications :

Julie Lavictoire, adjointe administrative auprès du président national, sera la coordonnatrice des conférences régionales. Un délai de trois (3) semaines avant une conférence sera fixé pour des changements parmi les participant(e)s, lorsque des suppléant(e)s sont nommé(e) ; s'il n'y a pas de suppléant(e), un(e) participant(e) ne peut être nommé(e). Les VPR doivent être les points de contact pour leur conférence régionale, et communiquer avec leurs sections locales.

### b) Tour d'horizon de 2018 – Discussion générale

R. May : La tenue d'une grande conférence (comme celle de l'Ouest) a valu la peine en ce sens qu'elle a permis de rencontrer d'autres personnes et de discuter avec elles, mais nous ne convoquerons peut-être pas une conférence aussi large de nouveau.

K. Levangie-Connor : Tout a bien été à la Conférence de l'Atlantique.

B. Thibault : Les sections locales n'ont pas envoyé tous/toutes leurs participant(e)s pourtant autorisé(e)s à y assister, à la Conférence du Québec.

D. Lewis : La Conférence de l'Ouest était trop grande.

M. Veilleux : La Conférence du Québec s'est bien déroulée mais comme cela a déjà été mentionné, tous/toutes les participant(e)s n'y étaient pas.

M. Lépine : Désire remercier Rubin pour la Conférence de la RCN qui s'est bien déroulée.

S. Maund : La Conférence de l'Atlantique a été un succès.

F. Kingyens : La Conférence de l'Ouest était bien trop grande, et n'a pas permis de recueillir ce qu'elle souhaitait pour ses membres. Il y a eu par ailleurs des problèmes de communications.

M. Blanchard : La Conférence de l'Atlantique a été couronnée de succès.

K. Lundstrom : On a connu des problèmes de communications à la Conférence de l'Ontario. Il s'agissait de la première du genre depuis la fusion, ce qui explique quelques accros inévitables.

L. Schlosser : La Conférence de l'Ouest a fait ce que l'on attendait d'elle, mais je préfère une plus petite conférence à l'avenir.

R. Kooner : La Conférence de la RCN s'est bien passée si l'on en croit les bonnes observations des participant(e)s.

M. Gilchrist : L'exercice sur la rédaction des résolutions durant la formation me fait dire que la Conférence de l'Ouest valait vraiment la peine d'être organisée, mais il serait bon qu'elle soit plus petite et intime à l'avenir.

C. Sullivan : Elle fait savoir qu'elle contactera ses sections locales par courriel après la demande du bureau national (suggestion de pratique exemplaire). La Conférence de l'Ontario s'est bien déroulée, tout comme la séance de formation.

S. Fayad : Elle indique qu'il n'est pas nécessaire de s'adresser à elle pour la séance de formation (contenu et journées de voyage). Elle ajoute qu'à l'avenir des renseignements seront communiqués, en vue des prochaines conférences, sur les demandes de remboursement de frais qui doivent être remplies, sur les dépenses autorisées durant la conférence, et aussi sur le fait que les participant(e)s doivent assister à toutes les séances des conférences régionales pour avoir droit au remboursement de leurs frais.

Comme cela a déjà été mentionné, c'est aux VPR qu'incombera la responsabilité de fixer la date de leurs conférences, avec l'aide de la consœur Lavictoire, mais les contrats doivent toutefois être signés par le bureau national. Il est rappelé à toutes les personnes présentes de prendre en compte les cours de formation qu'offre l'AFPC – négociations, SST, etc. Lors de la recherche d'un hôtel, il convient de préparer une liste de vérification – coûts d'attrition, salle d'accueil, salles de pause, achat de café et autres aliments pour les pauses, etc.

Le confrère Schlosser propose qu'un résumé soit envoyé et distribué après les conférences.

**Suivi :** Que le confrère Maund diffuse l'outil d'inscription en ligne (soit celui utilisé pour la Conférence de l'Atlantique).

c. Calendrier de 2019

Une date limite doit être arrêtée pour l'envoi des dates des conférences régionales.

Cette séance du Conseil national est levée à 12 h 05 pour le déjeuner, ses travaux reprenant à 13 h 05 sous la présidence du confrère Todd Panas.

18. **CONFÉRENCES RÉGIONALES (suite)**

c. Calendrier de 2019 (suite)

Les régions suivantes ont communiqué la date de leurs conférences :

Atlantique (conférence mixte) : 29, 30 et 31 mai

Québec : 8, 9 et 10 mai

Ontario : semaine du 24 juin

RCN : 12, 13 et 14 juin

Alberta/C-B./YK et C.-B./YK : 10, 11 et 12 juillet

Réunion du Conseil national :

Printemps : 9, 10 et 11 avril (réunions des comités le 8 avril) – Lieu à déterminer

Automne : 4, 5 et 6 octobre (après la Conférence des président(e)s des sections locales – lieu : bureau national du STSE)

La consœur Rubin Kooner désire proposer une motion pour que la réunion du printemps du Conseil national se tienne ailleurs qu'à Ottawa.

Le président déclare cette proposition irrecevable du fait que le Conseil s'occupe actuellement des dates.

Il est donc décidé que les membres du Conseil voyageront le 3 octobre depuis la Conférence des président(e)s des sections locales pour se rendre à leur hôtel à Ottawa, et rentreront à leur domicile le 7 octobre.

Quant à la tenue d'une réunion du Conseil au printemps hors d'Ottawa, la vice-présidente nationale contactera les agents des finances pour obtenir un devis.

19. **PRÉSENCE DES PARTICIPANT(E)S**

À propos de la présence des participant(e)s qui a fait l'objet d'une discussion au point précédent de l'Ordre du jour, il est rappelé aux VPR qu'ils/elles doivent s'assurer que les participant(e)s qui y sont attendu(e)s sont bien présent(e)s aux conférences régionales. Il est possible d'ajouter un libellé plus ferme à ce sujet dans la lettre de convocation. Les VPR doivent indiquer au bureau national le nom des personnes qui n'ont pas assisté à la séance complète d'une conférence, en quel cas un montant pourrait être déduit du remboursement de leur salaire.

***Suivi :*** Que la vice-présidente nationale rédige une motion à ajouter à la Politique sur les conséquences de la non-présence à toutes les séances.

La consœur Cheryl Sullivan, VPR-Ontario, offre la pratique exemplaire à laquelle elle a eu recours à la Conférence de la région de l'Ontario.

20. **VPR**

Une discussion a lieu sur la charge de travail et le rôle des VPR.

Diverses suggestions sont ensuite avancées et discutées en vue de les présenter sous forme de résolutions au prochain Congrès du STSE.

***Suivi :*** Que la version électronique du Manuel à l'intention des VPR soit envoyée par Google Drive.

21. **COMMUNICATIONS**

Des membres du Conseil s'inquiètent des retards dans les réponses aux griefs, ce à quoi la vice-présidente nationale donne une explication des démarches suivies lorsqu'un grief est envoyé au bureau national (par courrier plutôt que courriel). D'autres questions surgissent concernant notamment les nouvelles Normes de service, et aussi la matrice des griefs.



Lorsque des points à inscrire à l'ordre du jour d'une réunion d'un CCSP régional, il faut préparer un historique de la question et/ou des notes à faire valoir. L'adjointe administrative enverra le calendrier des réunions des CCSP au niveau national et à celui des directions générales, ainsi que les procès-verbaux.

Les sections locales devraient avoir un protocole de communications.

**Suivi :** Que le protocole de communications des sections locales soit ajouté au Manuel des dirigeant(e)s des sections locales.

Une explication est ensuite donnée sur le protocole amélioré de communications.

Il est proposé que les appels ne soient adressés qu'à une seule personne afin de les acheminer à celle qui convient. Il est aussi souligné qu'il n'est pas nécessaire de faire parvenir une copie de tous les courriels au président national, sauf si un suivi est nécessaire.

Il est aussi suggéré non seulement d'avoir des contacts avec les agents syndicaux/agentes syndicales pour régler les problèmes, mais aussi d'en faire plus au niveau des VPR. Afin de renforcer la capacité, les VPR devraient contacter leurs collègues pour connaître leurs pratiques exemplaires.

## 22. **VOYAGES DES VPR**

- a) Les voyages doivent être réservés 35 jours à l'avance. Si aucun avis n'est reçu à la date butoir, les chambres seront alors annulées.

Une explication est donnée sur les annulations de voyages et de chambres.

**Suivi :** Que les délais et dates limites soient indiqués dans les futurs communiqués.

- b) Le confrère Steve Maund présente un formulaire en ligne que les VPR peuvent utiliser pour faire approuver leurs voyages.

**Suivi :** Que le confrère Maund et la consœur Fayad travaillent ensemble et vérifient auprès des agents des finances quels autres renseignements sont exigés sur les formulaires.

Que ce formulaire et tous les autres documents du Conseil soient distribués.

23. **CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT(E)S**

En vertu des Statuts, les suppléant(e)s aux VPR peuvent assister à cette conférence. Une discussion se poursuivra lors de la réunion du Conseil au printemps sur les suppléant(e)s aux président(e)s des sections locales.

*Question de privilège* : Le confrère Michel Lépine, VPR-RCN, mentionne le décès de la mère de la consoeur Jennifer Higdon, VPR suppléante, Terre-Neuve/Labrador.

24. **RÔLE DU SYNDICAT c. RÔLE DE SUPERVISEUR/GESTIONNAIRE**

Des renseignements sont communiqués sur le rôle du syndicat en cas de plainte d'un membre contre un autre membre, ainsi que sur un membre qui occupe un poste au sein du syndicat et joue un rôle de gestionnaire.

*Suivi* : Que la consoeur Fayad donne un lien vers une section du site de l'AFPC sur des renseignements à propos de plaintes de membres contre d'autres membres.

Que des renseignements complémentaires soient ajoutés au Manuel destiné aux VPR (plainte d'un membre contre un autre membre, rôle de superviseur d'un membre, etc.).

Que ce point (plainte d'un membre contre un autre membre) soit ajouté à l'Ordre du jour de la Conférence des président(e)s – demande de formation auprès de l'AFPC.

25. **PROCESSUS DE SCRUTIN**

Il est demandé qu'à l'avenir les scrutins en ligne se fassent par Google Form plutôt que par courriel.

26. **AGA - RÉSERVATIONS**

Une discussion porte sur la création d'un compte courriel pour y ajouter les dates des AGA auxquelles tous/toutes les VPR auraient accès.

Les sections locales qui désirent que le président national assiste à leur AGA doivent s'adresser à leur VPR au moment de bloquer des dates. La pratique exemplaire consiste à fournir une série de dates pour les régions/sections locales pour arrêter celle de leur AGA.

Une autre discussion a lieu sur le/la président(e) des élections et le serment d'office lorsque le/la VPR ou son/sa suppléant(e) ne peuvent assister à l'AGA.

Il est par ailleurs souligné que les réunions avec les DGR et les CCSPR, ainsi que les visites de sites, peuvent être planifiées autour des dates des AGA lorsqu'il est prévu que le président national y assistera, afin de maximiser ses visites.

Une discussion porte ensuite sur la création d'un autre calendrier pour y inscrire les dates des AGA ; toutefois, puisque l'actuel calendrier du président national inclut déjà ces renseignements, il conviendrait mieux, pour éviter toute confusion, d'en donner accès aux membres du Conseil.

*Suivi :* Que le confrère Maund s'assure que les membres du Conseil national peuvent consulter le calendrier du président national du fait que toutes les activités y sont inscrites.

## 27. **CENTRE D'APPELS DE LA DGSPNI**

Malgré certaines rumeurs quant à sa fermeture, celle-ci n'aura pas lieu, mais il y aura éventuellement un transfert des responsabilités.

*Suivi :* Que la question de ce 'transfert des responsabilités' soit inscrite comme point permanent des réunions des CCSP des SAC (niveaux régional et national).

## 28. **CCSP NATIONAUX**

Il est fait remarquer que tous les points proposés à l'ordre du jour d'une réunion d'un CCSP national doivent faire l'objet d'une discussion aux niveaux local/régional auparavant, et que tous les documents et autres renseignements doivent aussi être communiqués. Une autre discussion générale a lieu sur les CCSP.

*Suivi :* Que l'on examine la possibilité de distribuer les procès-verbaux sur Google Drive

Que l'on prenne note des derniers procès-verbaux une fois affichés sur le site Web.

Que le confrère Maund examine la possibilité de faire concorder le calendrier des réunions avec le site Web.

29. **PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS NATIONALES**

Cette question a été traitée au point précédent.

Cette séance du Conseil national est levée à 17 heures.

**26 octobre 2018**

Convocation de la séance à 9 heures sous la présidence du confrère Todd Panas, président national.

30. **UTILISATION DES DEUX LANGUES OFFICIELLES**

Il est demandé que les courriels envoyés aux membres le soient dans les deux langues officielles, et que les VPR chargé(e)s de certains dossiers en soient conscient(e)s.

31. **GRIEFS AU 2E PALIER SUR PHÉNIX**

Des discussions découlent du fait qu'ECCC contactent des membres au sujet de leurs griefs sur Phénix, et leur fait des propositions s'ils retirent ces griefs. Une entente a été conclue, à savoir que les griefs sur le système Phénix resteront en suspens jusqu'à ce que tous les problèmes y afférents soient réglés. Il est par ailleurs indiqué aux membres du Conseil que tout PE doit être examiné par le bureau national.

32. **POINTS DE DISCUSSION**

a. *Finances du STSE*

Pour les réunions de l'automne, les états financiers seront présentés au 31 août, et pour celles du printemps nous espérons avoir les vérificateurs en début mars. Si cela est possible, ces états seront remis deux (2) semaines avant la réunion du Conseil.

b. Ingérence dans les RT

Les expériences se partagent, aussi faut-il créer une feuille de renseignements à présenter à une réunion de CCSP. Toute décision suspecte doit être contestée et/ou portée au niveau supérieur. Les gestionnaires doivent être informé(e)s/éduqué(e)s de sorte qu'ils/elles ne comptent pas exclusivement sur les RT mais s'adressent aussi au syndicat. Il est proposé de convoquer un CCSP des relations de travail plutôt qu'un CCSP des ressources humaines non seulement au niveau national mais aussi au niveau régional.

c. Violence dans le milieu de travail

En cas de violence continue, il faut absolument déposer une plainte, et des statistiques concrètes du fait que souvent les plaintes sont cachées sous le SGIC. Il faut que les enquêteurs/enquêtrices soient neutres. Une liste est élaborée (il est proposé qu'une courte bio y soit annexée). Il est aussi envisagé de pister les membres qui ne désirent pas déposer de plainte ; pour les cas graves (menaces, violence physique), le recours aux services de police pourrait être envisagé.

Il est précisé au cours de cette discussion que le Projet de loi C-65 a reçu l'assentiment royal.

**Suivi :** Que soit créée une trousse précisant les droits des membres, à partir des lignes directrices du Syndicat de l'Agriculture, peut-être même du Règlement XX, de l'ARC.

d. Transition SAC – Comité de la SST

Un(e) vice-président(e) régional(e) peut siéger au Comité, peu importe le ministère. Les représentant(e)s de la SST des sections locales doivent venir des ministères qu'ils/elles représentent. Une discussion a ensuite lieu sur la réorganisation des SAC et les séances d'information.

e. Droits des employé(e)s des centres d'appels

Les appels peuvent être enregistrés si toutes les personnes concernées sont au courant. Les membres craignent que cela soit utilisé pour les EGR. Le syndicat peut être impliqué si des mesures disciplinaires sont prises. Les membres qui travaillent dans des centres d'appels devraient être prévenus de ne pas faire

d'appels personnels sur ces lignes. Les sections locales doivent être courant de ces directives.

f. Compétences autochtones

La consœur Darlene Lewis, VPR, AB/CB/YK donne des renseignements en la matière, à la suite de quoi il est précisé que le président national en discutera avec le SMA principal de la DGSPNI.

**Question de privilège :** Le confrère Mark Gilchrist, VPR-Prairies et Nord, indique qu'il enverra à chaque membre les deux meilleures photos qu'ils pourront choisir pour s'en servir et les afficher sur le nouveau site Web.

Les points non abordés (de G à Q) seront discutés à la Conférence dont la date sera arrêtée ultérieurement. La question du lieu de la réunion du Conseil au printemps et de la journée d'un colloque éventuel sera aussi abordée durant la téléconférence. Pour toute question urgente les membres sont priés de communiquer avec le bureau national.

MOTION : p/a Maund/Lepine

Que le Conseil se réunisse à huis clos.

Adoptée.

MOTION: p/a May/ Kingyens

Que la réunion d'automne du Conseil soit levée.

Adoptée.